

Plan Local d'Urbanisme de Bessèges

Pièce 4.6 : eau potable Janvier 2019



URBANISTE MANDATAIRE du groupement
49, boulevard de la Colline
34 980 Saint-Clément-de-Rivière
v.berti@latelier-avb.fr



Immeuble le Génésis - Parc Eurêka
97, rue de Freyr
Cs 36038
34 060 Montpellier Cédex 2



4 Rue Richer de Belleval,
34000 Montpellier
betrom.avocat@gmail.com

Projet arrêté le :

30 janvier 2018

Projet approuvé le :

29 janvier 2019

1. Alimentation en eau potable

1.1 – Organisation du service :

Le réseau et la station de prélèvement sont gérés en régie avec un contrat d'affermage (déléataire SAUR).

1.2 – Principales données du service :

1.2.1 Point de prélèvement

La commune de Bessèges est alimentée par le site de production du puits du Plô. L'ouvrage est localisé au Nord-Ouest de la commune sur les bords de la Cèze, lieudit Le Plô en rive droite. Il exploite la nappe alluviale de la Cèze à partir d'un puits à drain rayonnant. De par sa situation, le captage présente une forte vulnérabilité aux crues. L'ouvrage et son exploitation sont protégés par un PPI et un PPR approuvé par arrêté de DUP n°2007-61-15 du 2 mars 2007.

Ce captage dessert 3042 personnes (source rapports RPQS 2011-2014), alimentant en eau potable la totalité de la commune de Bessèges et, partiellement, les communes de Bordezac, Gagnières et Robiac Rochessadou. L'installation de production a été mise en service en 1968. La capacité nominale de la station de pompage est de 120 m³/h et 2 880 m³/j. L'accès au puits se fait par un regard placé à l'extérieur du bâtiment, en façade Nord.

L'eau prélevée est faiblement minéralisée, elle est acide et elle présente un caractère agressif vis-à-vis des canalisations. Ces caractéristiques confèrent à l'eau distribuée un fort potentiel de dissolution du plomb. L'eau extraite bénéficie d'une désinfection à l'aide de chlore gazeux injecté directement dans la conduite de refoulement par une pompe doseuse. Elle doit faire l'objet d'un traitement de correction de l'agressivité. En 2016, les analyses effectuées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire et par SAUR France dans le cadre de l'autocontrôle témoignent de la bonne qualité bactériologique et physicochimique de l'eau, conforme aux normes de potabilité.

1.2.2 Le réseau d'adduction et de distribution

La ville dispose d'une réserve de 2776³ répartie dans 16 cuves ou réservoirs. Sont également présentes six bâches de reprise/surpression : bâche de Lalle (volume : 25 m³), bâche de La Cantonade (volume : 17 m³), bâche de Foussignargues (volume 300m³), bâche les Combes (volume 30m³), bâche de la Cantonade (volume 17m³), brise charge du PLO (2m³) et brise charge Les Combes (1.5m³).

Les canalisations s'étendent sur un linéaire de 34,3 km. Le diamètre de ces canalisations varie entre 32 et 300 mm. Le matériau employé est le plus souvent de l'amiante ciment mais on trouve également des canalisations en fonte, en polyéthylène et en PVC. A cela s'ajoutent des canalisations dont le matériau constructif n'a pas été connu (car elles demeurent inaccessibles dans la plupart des cas).

Le réseau et la station de prélèvement sont gérés en régie avec un contrat d'affermage (déléataire SAUR).

L'eau est acheminée, depuis la station de pompage du Plô, via une conduite de refoulement jusqu'au réservoir principal des Drouilhèdes. A partir de ce réservoir, l'eau est amenée gravitairement dans l'ensemble de l'agglomération située en rive droite de la Cèze. Seul le lotissement « Domaine de La Forêt », situé sur les hauteurs, nécessite une canalisation de refoulement qui permet de remplir successivement le réservoir La Forêt - Bas Service puis celui de La Forêt - Haut Service.

Une conduite Amiante-Ciment de diamètre 250 mm située sous la passerelle piétonne de Lalle au Nord Est de la station de pompage permet d'amener l'eau potable au-delà de la Cèze et ainsi de desservir les quartiers situés en rive gauche de la rivière. Le lieudit Lalle est desservi gravitairement. Le réseau AEP s'étire ensuite le long de la RD 51 pour desservir la partie basse de l'agglomération.

1.2.3 Données d'exploitation

▪ Volume produit

Depuis 1995, le volume produit varie entre 300 000 et 420 000 m³/an. Les fluctuations d'une année sur l'autre du volume produit sont à mettre en parallèle avec les volumes de pertes correspondants.

▪ Consommation par abonné

Les volumes consommés en 2016 étaient de 1610 838 m³. La consommation par abonné est stable depuis plusieurs années autour d'une valeur de 247 l/j/abonné (89 m³/an) soit environ 155 l/j/habitant. Le nombre d'abonnés sur la période en 2016 est de 1907.

- Volume de pertes

Sur la période considérée, le volume de perte a varié entre 82 000 m³ (1997) et 181 097 m³ (2016). Les fluctuations du volume des pertes traduisent les difficultés rencontrées par l'exploitant avec un réseau vieillissant et des casses fréquentes de canalisations. Celles-ci sont en augmentation depuis ces dernières années et représente 50% à 60% du volume prélevé

- Indice linéaire de pertes

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 14,24 m³/j/km (22,6 en 2015).

- Rendement de réseau

Le diagnostic de réseau réalisé en 2000 a mis en évidence :

- des zones de fortes pressions sur le réseau des Drouilhèdes susceptibles de générer des dysfonctionnements ou de favoriser l'apparition de fuites,
- des zones de faibles pressions au niveau des quelques habitations du lieudit le Soulier, secteur de l'harboussas,
- des défauts d'entretien,
- l'absence de chemin d'accès au réservoir principal des Drouilhèdes,
- des défauts de structure de certains réservoirs,
- un réseau globalement vieillissant.

Le rendement du réseau d'eau potable est faible il est de 47,2 % selon le dernier rapport de délégataire (2016), la réglementation imposant un rendement minimal de 67,7%. La collectivité doit établir un plan d'action.

1.2.4 Bilan besoin/ressources

L'ouvrage actuel permet un prélèvement de 1 051 200 m³/an (volume maximal de prélèvement). Le volume actuel prélevé est de 342 935 m³/an soit 32 % du prélèvement autorisé pour une consommation de 160 700 m³/an. Il s'agit de la seule ressource communale.

Celle-ci est suffisante pour répondre aux besoins de la commune de Bessèges.

1.3 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La qualité de l'eau est conforme.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	19	1	12	0
Paramètres physico-chimiques	17	0	14	0

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	94,7%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%